

INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Important : Vos anciens certificats

Quelle est la date d'application ? 27 Décembre 2019

Est-ce un point de contrôle ? Non

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 Février 2018¹

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

À RETENIR



Les certificats sont tous des Certificats QUALIGAZ Habitation².

Ils sont dématérialisés :

- 100% sécurisés
- Faciles à archiver
- Disponibles et visés en quelques heures
- Fini l'affranchissement
- Et enfin, Bons pour la planète

**Je transmets mes anciens certificats papiers
avant le 31 Mai 2020**



QUALIGAZ PRO
 Vos nouveaux CQH sont disponibles sur votre espace QUALIGAZ PRO³.

[Je me connecte](#)

¹L'arrêté du 23 février 2018 abroge l'arrêté du 2 août 1977 modifié au 1er janvier 2020.

²CQH : Certificat QUALIGAZ Habitation

³L'utilisation de QUALIGAZ PRO permet de réduire de plus de 90% les erreurs de remplissage des certificats de conformité.